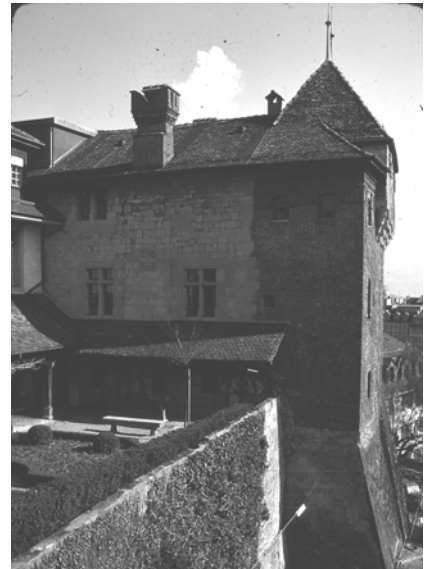


**Concours de projet de scénographie et d'architecture  
organisé en procédure sélective selon le règlement SIA 142**

**Musée historique de Lausanne (MHL), rénovation de la muséographie**

**Programme du concours – phase 2 choix du projet  
Document n° 1**



**Organisateur de la procédure :**

Ville de Lausanne  
Direction des travaux  
Service d'architecture  
Rue du Port-Franc 18  
CH-1002 Lausanne

**Maître de l'ouvrage :**

Ville de Lausanne  
Direction de la culture,  
du logement et du patrimoine  
Service de la culture  
Hôtel de Ville  
Place de la Palud 2  
CH-1002 Lausanne

<b>TABLE DES MATIERES</b>		<b>Pages</b>
<b>1.</b>	<b>Préambule</b>	<b>1</b>
1.1	Introduction	1
1.2	Situation générale	1
1.3	Périmètre d'intervention	1
1.4	Objectifs du projet	1
<b>2.</b>	<b>Clauses relatives à la procédure</b>	<b>3</b>
2.1	Maître de l'ouvrage et organisateur	3
2.2	Forme de mise en concurrence et procédure	3
2.3	Participation au concours	4
2.3.1	Groupe pluridisciplinaire	4
2.3.2	Confidentialité	4
2.4	Visite des lieux	5
2.5	Questions et réponses	5
2.6	Remise des projets	5
2.7	Documents demandés	6
2.8	Calendrier du concours	7
2.9	Prix et mentions	7
2.10	Propriété des projets	7
2.11	Composition du jury	8
2.12	Documents remis aux participants	8
2.13	Critères d'appréciation	9
2.13.1	Recommandations du jury du concours	9
2.13.2	Notifications	9
2.14	Litiges et recours	9
2.15	Approbation du programme	10
<b>3.</b>	<b>Cahier des charges - Programme</b>	<b>11</b>
3.1	Conditions, prescriptions, normes	11
3.2	Règlement	11
3.3	Historique	11
3.4	Thématique	12
3.5	Installations techniques	13
3.6	Programme des locaux	14
3.6.1	Remarques concernant le programme des locaux	17

## **1. Préambule**

### **1.1 Introduction**

Le service d'architecture de la Ville de Lausanne organise pour le compte de la direction de la culture, du logement et du patrimoine un concours de projets de scénographie et d'architecture en procédure sélective, ayant pour objet la rénovation de la muséographie du Musée Historique de Lausanne.

### **1.2 Situation générale**

Le musée historique de Lausanne se situe à la place de la cathédrale n° 2 à Lausanne. Le bâtiment de l'Ancien-Evêché est bordé par la place de la Cathédrale, la rue Pierre Viret et la rue Saint-Etienne.

### **1.3 Périmètre d'intervention**

Le périmètre d'intervention correspond à l'actuelle exposition permanente et temporaire (voir document n° 2). Le périmètre correspond aux parties teintées sur les plans. Les candidats se tiendront strictement au périmètre défini sur les plans, les autres espaces étant dévolus à d'autres usages.

### **1.4 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont les suivants :

- ◆ Redéfinition de la scénographie de l'exposition permanente du musée, y compris celles du concept d'éclairage, de la signalétique et de l'audio-visuel.
- ◆ Mise à jour des espaces dédiés aux expositions temporaires.
- ◆ Mise en valeur des parties anciennes et historiques du bâtiment (14<sup>ème</sup> – 16<sup>ème</sup> siècle).
- ◆ Mise en valeur des objets et des collections, selon scénario proposé (doc. 5).

Conformément à l'art. 23 du règlement 142, édition 2009, les auteurs du projet recommandé par le jury pour la réalisation recevront le mandat d'études et de construction de leur projet. Ce marché est subordonné à l'attribution des crédits d'études et de construction par le Conseil communal.

Le coût total des travaux est plafonné à CHF 2'500'000.-- TTC (CFC 2-9) et doit comprendre :

- Démontages.
- Mise à jour des sols, murs, plafonds.
- Mise à jour technique CVCR.
- Mise à jour électricité, y compris lustrerie.
- Scénographie, y compris audio-visuel et signalétique.
- Mobilier.

Le projet doit respecter ce budget.

Le mandat envisagé correspond à l'ensemble des prestations ordinaires d'architecte et de scénographe défini, pour l'architecte, à l'article 4 du règlement SIA 102 édition 2003.

Pour garantir un développement respectant les objectifs visés et la maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de demander aux lauréats de compléter leur groupe par des professionnels expérimentés s'il devait estimer leurs structures insuffisantes.

Les relations contractuelles entre le maître de l'ouvrage et les mandataires seront réglées par contrat, ainsi que par les dispositions particulières de la Ville de Lausanne concernant les mandats.

## **2. Clauses relatives à la procédure**

### **2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur**

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Lausanne, représentée par la direction de la culture, du logement et du patrimoine. Cette dernière a mandaté le service d'architecture de la Ville de Lausanne pour l'organisation de la présente procédure.

Adresse du concours	Ville de Lausanne – CONCOURS DE PROJETS - MUSEE HISTORIQUE DE LAUSANNE Direction des travaux Service d'architecture CP 5354 Rue du Port-Franc 18 CH-1002 Lausanne
Tél. / Fax	021 315 56 22 / 021 315 50 05
E-mail	architecture@lausanne.ch
Site Internet	www.lausanne.ch/architecture
Horaire d'ouverture	du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00.

### **2.2 Forme de mise en concurrence et procédure**

Le maître de l'ouvrage recherche un groupe de mandataires capables de planifier la rénovation de l'immeuble jusqu'à sa réalisation en trouvant des solutions innovantes adaptées à la particularité de l'objet.

Pour désigner ce groupe de mandataires, l'adjudicateur a choisi d'utiliser une procédure sélective en deux phases :

- La première phase du concours a été jugée par le jury le 22 janvier 2010 au moyen d'une analyse multicritères et a permis de sélectionner dix groupes de mandataires pour la deuxième phase.
- La deuxième phase permettra de choisir le projet définitif qui propose la meilleure solution de réalisation, du point de vue du projet d'architecture, du projet de scénographie, des aspects de la conservation des monuments historiques et de l'économie du projet.

Le présent concours de projets de scénographie et d'architecture, en procédure sélective, est régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des architectes et des ingénieurs (SIA) n°142, édition 2009.

Le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents, du seul fait de participer au présent concours, en reconnaissent le caractère obligatoire.

La présente procédure de concours est également régie par le droit des marchés publics, à savoir :

- ◆ L'accord GATT/OMC du 15.4.1994 sur les marchés publics.
- ◆ L'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002.
- ◆ L'accord intercantonal sur les marchés publics du 25.11.1994.
- ◆ La loi cantonale vaudoise du 24.6.1996 sur les marchés publics.
- ◆ Le règlement cantonal vaudois du 7.7.2004 sur les marchés publics.

La langue officielle pour la procédure du concours et l'exécution des prestations est exclusivement le français.

## **2.3 Participation au concours**

La 2<sup>ème</sup> phase du concours de projets est ouverte aux dix groupes de mandataires retenus à l'issue de la sélection (phase 1), soit :

- Groupement Graf & Rouault Architectes Sàrl + Museum Développement Sàrl.
- Consortium Le Réservoir.
- Chapallaz & Grimminger Architektur und Szenografie.
- Atelier Brückner GmbH.
- Groupement Oxyde Sàrl + Bakker et Blanc Architectes Associés.
- Groupement //b29 architectes + Philippe Dangles dplg.
- Groupement Ueli Brauen + Doris Wälchli architectes + Soumaswork.
- Groupement Bureau d'architecture Danilo Mondada + Holzer Kobler Architekturen.
- Groupement Pont12 Architectes SA + Artscono Philippe Warrant + Winston Spriet.
- Groupement U15 Architectes + Etat des Lieux.

Ces candidats sont appelés à concourir dans le cadre de la présente procédure.

### **2.3.1 Groupe pluridisciplinaire**

En plus des compétences en architecture et scénographie, les candidats sont libres de consulter ou de s'adjoindre des spécialistes. Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec ceux-ci, car le choix de ces spécialistes fera l'objet d'un appel d'offres séparé.

### **2.3.2 Confidentialité**

Les documents et informations que se fourniront réciproquement le maître de l'ouvrage et les candidats seront utilisés exclusivement dans le cadre de la présente procédure et traités de manière confidentielle par les parties.

## 2.4 Visite des lieux

Une visite des bâtiments aura lieu le **jeudi 18 mars 2010** conformément au calendrier de la procédure.

**Rendez-vous à 10 h 00 (devant l'entrée du Musée Historique de Lausanne).**

## 2.5 Questions et réponses

Les éventuelles questions au jury devront parvenir, sous couvert de l'anonymat, à l'adresse du concours jusqu'au

**mercredi 31 mars 2010 à 16 h 30 au plus tard.**

Dans toute la mesure du possible, il y sera répondu dans les sept jours. Les questions et les réponses seront listées et adressées à tous les concurrents.

L'adjudicateur répondra, par voie postale, uniquement aux questions posées par écrit (fax ou courrier).

Aucune question ne sera traitée par téléphone.

## 2.6 Remise des projets

Tous les documents, sans exception, y compris les emballages parviendront, sous couvert de l'anonymat, non pliés, à l'adresse suivante :

Ville de Lausanne  
Direction des travaux  
Service d'architecture  
CP 5354  
Rue du Port-Franc 18  
CH-1002 Lausanne

Les projets peuvent être :

- envoyés jusqu'au **vendredi 4 juin 2010**, le timbre postal et/ou le récépissé d'envoi faisant foi;
- ou déposés à l'adresse ci-dessus jusqu'au **vendredi 4 juin 2010**. Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Ils porteront la mention "Concours Musée Historique de Lausanne" ainsi qu'une courte devise reportée sur la fiche d'identification (cf. doc 3). La fiche d'identification portera clairement les noms des auteurs du projet et de leurs collaborateurs.

Aucune mention permettant d'identifier le nom des concurrents ne doit figurer dans la documentation produite et les emballages, sous peine d'exclusion.

## 2.7 Documents demandés

Variante	Les variantes sont interdites.
Graphisme	<p>Le rendu doit être aisément lisible et répondre aux exigences ci-dessous.</p> <p>Les plans seront orientés comme sur les documents remis, nord en haut. Les concurrents peuvent fournir, s'ils le désirent, un plan d'affichage qui sera dans la mesure du possible respecté.</p> <p>Sur tous les documents demandés doivent figurer la mention "Concours Musée Historique de Lausanne, rénovation de la muséographie" et une courte devise.</p>
Planches	<p>Maximum <b>8 planches format A1 horizontal</b> (84 x 59.4 cm), à rendre <b>en 2 exemplaires</b> non pliés, dont l'un servira à l'examen préalable et ne sera pas restitué après l'exposition.</p> <p>Sur ces planches figureront :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• chaque niveau avec la désignation des locaux selon leur code. Les coupes nécessaires à la compréhension du projet éch. 1/100.</li><li>• 1 planche à l'échelle 1/20 en plan et en coupe permettant de visualiser le concept de mobilier et des moyens d'exposition des objets. Cette planche au rendu libre permettra de renseigner sur les matériaux et couleurs utilisés, sur le système d'éclairages proposé, ainsi que le concept d'intégration des éléments techniques.</li><li>• 1 planche explicative au rendu libre. Toute explication, illustration, texte, schéma utiles à la compréhension du parti architectural, scénographique et organisationnel proposé.</li></ul>
Texte	<p>Texte explicatif résumant les grandes lignes directrices choisies par le groupe de mandataires. Texte de maximum 2 pages A4.</p>
Enveloppe	<p>Une enveloppe cachetée contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la fiche d'identification (document n° 3) remplie</li><li>- un bulletin de versement pour le remboursement de la finance d'inscription</li><li>- un CD-Rom comportant :<ul style="list-style-type: none"><li>. Un fichier au format pdf des planches graphiques réduites au format A3.</li><li>. Les fichiers des planches graphiques A3 au format jpg, résolution 300 dpi.</li><li>. Les fichiers au format dxf ou dwg de toutes les planches.</li><li>. Un fichier au format pdf du texte explicatif annexé.</li></ul></li></ul>
Réduction des plans papier	<p><b>1 jeu de réductions</b> au format <b>A3 de chaque planche</b> sur papier.</p>



## 2.8 Calendrier du concours

Phase	Date
Sélection des candidats :	Vendredi 22 janvier 2010
PHASE 2, remise du programme aux candidats retenus :	Début mars 2010
Visite du site :	Jeudi 18 mars 2010
Dépôt des questions :	Mercredi 31 mars 2010
Réponses :	Vendredi 9 avril 2010
Remise des projets :	Vendredi 4 juin 2010
Attribution des prix et vernissage de l'exposition :	Fin juin 2010
Réalisation :	Juin 2011
Fin des travaux :	Décembre 2011

## 2.9 Prix et mentions

Conformément à l'art. 17 SIA 142 et à son annexe "Détermination de la somme globale des prix" de mars 2008, rév. juillet 2009, la somme globale des prix et mentions éventuelles s'élève à CHF 80'000.-- HT.

Ce montant a été déterminé d'après les données suivantes :

- coût de l'ouvrage CFC 2+9 (hors honoraires), TVA exclue : CHF 1'750'000.--.
- catégorie d'ouvrage : VI
- degré de difficulté :  $n = 1.2$
- facteur d'ajustement :  $r = 1.1$

Il sera attribué 4 à 5 prix, y compris d'éventuelles mentions. Selon le règlement SIA 142, des mentions peuvent être attribuées pour 40 % de cette somme au maximum. Les prix seront attribués aux lauréats du concours dont la proposition aura été admise par le jury et dont le dossier sera complet.

Conformément au règlement SIA 142, le jury peut recommander pour la poursuite des études un projet mentionné, à condition qu'il se trouve placé au 1<sup>er</sup> rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage.

## 2.10 Propriété des projets

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions des concurrents primés deviennent propriété du Maître de l'ouvrage.

Les autres projets seront repris par leurs auteurs après l'exposition publique, selon le calendrier du concours (cf. chapitre 2.8). Passé ce délai, les documents non repris seront détruits.

## 2.11 Composition du jury

Le jury est constitué de :

Président :	M. Fabien Ruf, chef du service de la culture, Ville de Lausanne.
Vice-présidente :	Mme Nicole Christe, cheffe du service d'architecture, architecte EPFL/SIA, Ville de Lausanne.
Membres :	M. Laurent Golay, directeur, Musée historique de Lausanne, Ville de Lausanne. M. Laurent Chenu, Conservateur des Monuments et Sites, architecte EPFL, Etat de Vaud. Mme Helen Bieri Thomson, conservatrice, Musée National Suisse - Château de Prangins. M. Nicolas Delachaux, architecte EPFL, Nyon. M. Pierre-Alain Bertola, scénographe, Nyon. M. Jean-François Blanc, chef de projet, secteur Recherche appliquée et développement, ECAL.
Expert technique :	M. Ahmet Salyador, adjoint à la cheffe de service du logement et des gérances, Ville de Lausanne.
Suppléants :	Mme Diana Le Dinh, conservatrice, Musée historique de Lausanne, Ville de Lausanne. M. David Fromaget, architecte EPFL, service d'architecture, Ville de Lausanne.

Le jury se réserve le droit de faire appel à d'autres experts en cas de besoin.

## 2.12 Documents remis aux participants

Un CD contenant :

- doc. 1 Le présent programme du concours.
- doc. 2 Plans des niveaux concernés et coupes au format DWG et PDF.
- doc. 3 Fiche d'identification.
- doc. 4 Expertise CVC.
- doc. 5 Thématique de la nouvelle exposition permanente.
- doc. 6 Plans et schémas CVC de l'existant.

## **2.13 Critères d'appréciation**

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- respect du cahier des charges, du programme des locaux et du règlement;
- respect et mise en valeur des qualités architecturales du bâtiment original recensé;
- qualités spatiales, scénographiques, fonctionnelles et architecturales;
- économie générale du projet et rationalité du projet.

Cet ensemble de critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

### **2.13.1 Recommandations du jury du concours**

A l'issue de la procédure, le jury définira ses recommandations pour la poursuite du projet à l'intention du maître de l'ouvrage.

### **2.13.2 Notifications**

Les candidats seront informés des résultats par courrier.

## **2.14 Litiges et recours**

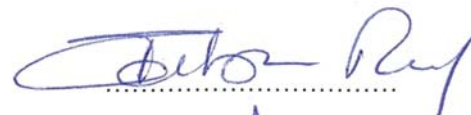
Si des intérêts légitimes sont lésés dans le cadre du présent concours soumis à la législation des marchés publics, la commission des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 peut être saisie en qualité d'expert et/ou d'organe de conciliation. Les questions et/ou la demande de conciliation doivent être déposées auprès du Secrétariat général de la SIA, CP, 8039 Zürich, dans les trente (30) jours qui suivent la clôture de l'exposition des travaux de concours, avec motifs et pièces justificatives à l'appui. Sinon, les recours doivent être adressés aux tribunaux ordinaires.

## 2.15 Approbation du programme

Le présent programme est adopté par le jury du concours le 25 février 2010.

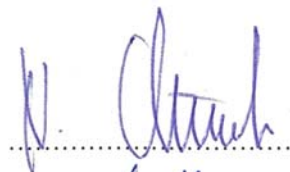
Président :

M. Fabien Ruf



Membres :

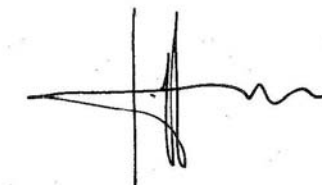
Mme Nicole Christe




M. Laurent Golay



M. Laurent Chenu



Mme Helen Bieri-Thomson



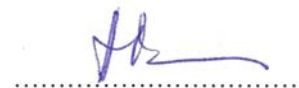
M. Nicolas Delachaux



M. Pierre-Alain Bertola

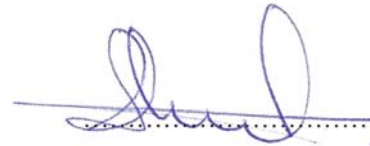


M. Jean-François Blanc



Expert technique :

M. Ahmet Salyador

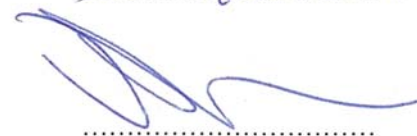


Suppléants :

Mme Diana Le Dinh



M. David Fromaget



### **3. Cahier des charges - Programme**

#### **3.1 Conditions, prescriptions, normes**

Le candidat se référera aux prescriptions officielles en vigueur.

#### **3.2 Règlement**

La zone constructible de la parcelle n° 10044 est située en zone de centre historique du Plan Général d'Affectation de la Ville de Lausanne.

#### **3.3 Historique**

Avant de bâtir le château fortifié de Saint-Maire, les évêques de Lausanne résident dans un palais accroché au bord de la colline de la Cité, surplombant la ville basse et fermant l'esplanade de la Cathédrale. Les différents éléments de ce complexe sont élevés entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle puis plusieurs fois reconstruits à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le bâtiment a reçu la note \*1\* et figure sous protection générale (Art. 4 de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites [LPNMS] et son règlement d'application du 22 mars 1989).

De l'ensemble originel subsiste la partie sud-ouest. Une tour de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, appelée «tour Jacquemard», s'y adosse à une aile de la même époque. La tour participait au dispositif défensif de la Cité. Sa silhouette élancée est marquée par son haut soubassement en talus ainsi que par son dernier étage équipé de mâchicoulis tout en arrondis comparables à ceux de Chillon. Une annexe en brique agrandit le tout. Elle est coiffée d'un crénelage d'une ornementation similaire à celle que l'on peut voir au château de Saint-Maire, édifice qui lui est contemporain (début du XV<sup>e</sup> siècle). Divers vestiges sont également visibles à l'intérieur.

L'ouverture en 1918 de salles permanentes dans le bâtiment de l'Ancien-Évêché où sont exposées des œuvres récoltées par l'Association du Vieux-Lausanne (AVL) marque la naissance du musée. Le Musée Historique de Lausanne (MHL) a pour missions de conserver ce qui documente l'histoire de Lausanne et de ses environs, de communiquer et de mettre ce patrimoine en valeur par le biais d'expositions, de publications et d'animations notamment. Aujourd'hui, le Musée Historique de Lausanne (MHL) conserve plus d'un demi million d'œuvres, objets et documents, conservés dans trois départements : PHOTOGRAPHIES (env. 300'000), OBJETS (mobilier, vêtements, porcelaine, instruments scientifiques, armes, jouets, verre,...), PEINTURES ET ARTS GRAPHIQUES. Les fonds de référence des collections sont :

- l'argenterie lausannoise ;
- la photographie (histoire de Lausanne de 1840 à aujourd'hui) ;
- les affiches (touristiques, publicitaires, politiques, culturelles) ;
- les vues de Lausanne peintes, gravées, dessinées, des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles ;
- les miniatures.

Grâce à sa programmation, ses animations, ses publications et à son emplacement, le Musée Historique de Lausanne (MHL) bénéficie d'une très forte identité dans le paysage muséal romand. Il accueille environ 25'000 visiteurs par année, dont quelque 15% d'élèves. La majorité des entrées concernent les expositions temporaires, événements et manifestations. Une attention toute particulière a été apportée ces dernières années à la médiation culturelle (340 participants en 2004, 2'114 en 2008) et à l'édition de catalogues des collections.

### 3.4 Thématique

La présentation actuelle a été inaugurée en 1990. Comme énoncé au point 8.1.3.5 du rapport-préavis n° 2008/26 de la Municipalité adopté par le Conseil communal le 24 février 2009 fixant les lignes directrices de la politique culturelle de la Ville de Lausanne pour les années 2009 à 2013, le Musée Historique de Lausanne (MHL) veut créer, sur 900 m<sup>2</sup> environ, un nouveau parcours permanent consacré à l'histoire de Lausanne, élaboré selon les règles d'une muséographie moderne qui :

- privilégie la présentation d'originaux,
- contribue à mettre ou remettre en valeur certaines parties de ses collections,
- inclue le 20<sup>e</sup> siècle en l'envisageant dans une perspective thématique,
- propose un large éventail de documents audiovisuels originaux,
- remette en valeur certains décors et éléments originaux du bâtiment,
- trouve un juste équilibre entre les objets et les techniques dédiées au service de l'interactivité.

L'Histoire ne pouvant se satisfaire de la seule délectation, les œuvres, documents et objets formeront les éléments d'une démonstration et constitueront des illustrations d'un discours qui devra être clair, agréable, interpellant et accessible au plus grand nombre.

L'exposition devra pouvoir se visiter avec ou sans commentaire audio multilingue (à réaliser ultérieurement).

Les objets, images et œuvres originaux sont visuellement privilégiés mais protégés.

L'information, dans l'exposition (titres, textes, chronologies, notices), sera disponible en deux langues (français et anglais).

L'exposition permanente privilégiera des thèmes ou des périodes significatifs dans l'histoire de Lausanne, en fonction de ce qu'offrent les collections du musée.

Le fil conducteur en sera les TRANSFORMATIONS URBAINES. Les thèmes suivants seront ensuite abordés dans l'exposition :

- Les religion(s).
- Le bâtiment de l'Ancien-Evêché.
- Les Lumières.
- Les transports et communications.
- L'économie (artisanat, industrie, Expo '64, immigration, mouvements sociaux).
- Le tourisme (éducation/enseignement, médecine, culture).
- Les loisirs et sports.

Chaque thème pourra être associé à un ou plusieurs lieux (Léman, Chalet à Gobet, La Cité, Bourg, Mon-Repos, Vidy, etc.). Cela permettra d'offrir aux visiteurs des repères géographiques exploitables et explicites sur des supports ad hoc (signalétique, guide du visiteur), menant ainsi à une véritable visite dans la ville. Certains thèmes pourront en outre être rattachés à plus d'une période (p. ex. le Tourisme est susceptible de faire l'objet d'un développement sur le pèlerinage marial au 13<sup>e</sup> siècle, le tourisme médical dès le 18<sup>e</sup> siècle et le tourisme de loisirs aux 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles).

Les étapes du parcours seront les suivantes :

Salle 1	Une ville aux prises avec son relief (maquette de Lausanne en 1638, situation géographique, chronologies, statistiques).
Salle 2	L'urbanisation du territoire (rapports ville-campagne). Le rapport à l'eau (Flon, Louve, Léman).
Salle 3	Transports et communications.
Salle 4	Vie religieuse (Moyen Age, Ancien Régime, Epoque cantonale). Maquette de la Cathédrale en 1235.
Salle 5	Le bâtiment de l'Évêché (histoire, occupation du 11 <sup>e</sup> au 21 <sup>e</sup> ).
Salle 6	Les Lumières (cercles, salons, imprimeries et Encyclopédie, Tissot, Voltaire, Mme de Charrière).
Salles 7 et 8	L'économie (artisanat et industrie, du Flon au 21 <sup>e</sup> s.).
Salles 8 et 9	Le tourisme (le Grand Tour, la médecine, l'enseignement, ...).
Salle 9	Les rives du lac (hygiénisme, cures, Bellerive-plage, Vidy, Sauvabelin, Expo '64, perspectives futures).
Salle 10	Salle dite de Musique : restera dévolue aux concerts, conférences, débats et animations.
Salles 11 et 12	Espaces disponibles mais non encore affectés.
Salle 13	Galerie qui devrait être prolongée et affectée à la présentation d'oeuvres des collections sur un rythme semi-permanent.
Salle 14	Galerie donnant sur l'accueil : espace pour consultation livres, magazines, avec mobilier confortable.

La thématique des salles 1 à 9 est développée dans le document n° 5 annexé.

Chaque salle/espace pourra avoir son OBJET CENTRAL, emblématique, « objet témoin » spécialement mis en évidence. La somme de ces objets constituera un autre fil conducteur.

Au sein du nouveau parcours, la MAQUETTE MONTRANT LAUSANNE AU 17<sup>E</sup> SIÈCLE sera conservée. Le commentaire audiovisuel qui l'accompagne sera remplacé. La maquette devrait en outre servir de support à des reconstitutions historiques en 3D (projections).

Pour des raisons de place ou de conservation, certaines œuvres ne pourront être présentées sous la forme d'originaux. C'est le cas notamment des photographies qui, à quelques exceptions près, feront l'objet de reproductions. Certains ensembles des collections pourront en outre être visualisables au moyen de supports techniques comme des écrans tactiles.

La transformation de l'exposition permanente sera l'occasion de remettre en valeur le bâtiment dans ses parties anciennes (14<sup>e</sup> – 16<sup>e</sup> s.), par l'élimination des éléments scénographiques des années 1980.

Elle entraînera un assainissement partiel (remplacement des revêtements de sol, rafraîchissement des parois et plafonds [peintures], installation d'un nouvel éclairage, révision du système de ventilation - climatisation, élimination de toutes les structures mises en place en 1989).

### 3.5 Installations techniques

Les installations techniques actuelles du musée concernant la ventilation, la climatisation et l'électricité devront être adaptées au nouveau projet et être mises aux normes. L'adaptation de ces installations devra être prise en compte dans le projet quant à leur faisabilité et leur coût.

### 3.6 Programme des locaux

Le périmètre des différents espaces numérotés de 1 à 15 est teinté sur les plans (cf. doc. n° 2).

N° de salle	Thème & sujets	Objets /documents	Muséographie	Estimation des mètres linéaires d'accrochage aux murs
	<b>Rez supérieur</b>			
<b>1</b>	<p><b>Introduction à la topographie lausannoise, chronologie</b></p> <p>Chronologie de l'histoire de la Ville, statistiques.</p> <p>Physionomie de la Ville au Moyen-Age, d'après le plan Buttet de 1638.</p> <p>Immersion virtuelle dans les rues de Lausanne à l'époque du plan Buttet (1638).</p>	<p>Maquette.</p> <p>Vue aérienne. Panoramas.</p> <p>Projection audio-visuelle.</p>	<p>Exposition au mur, à l'arrière de la maquette.</p> <p>Mur à l'arrière de la maquette.</p>	18 m
<b>2</b>	<p><b>Relation ville-campagne, urbanisation progressive</b></p> <p>Présentation de l'ensemble des domaines ceinturant la Ville.</p> <p>Extension du territoire urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des nouveaux quartiers.</li> <li>- Evocation des fonctions assumées par les différentes zones.</li> </ul> <p>Problématique de la stratification sociale de l'espace et question du logement.</p>	<p>Plan de 1886.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vues aériennes.</li> <li>- Panoramas.</li> <li>- Photos de quartiers à certaines époques.</li> <li>- Discours sur urbanisme.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête de Schnetzler.</li> <li>- Photos illustrant divers intérieurs.</li> <li>- Photos illustrant des habitations insalubres.</li> <li>- Photos illustrant le développement de zones d'habitations, de diverses couches sociales.</li> </ul>	<p>Plan de 1886 avec mise en évidence des campagnes, réunies en zones.</p> <p>Chaque zone est reliée à un écran proposant une série d'images sous forme de diaporama.</p> <p>Recours à l'infographie pour illustrer le processus d'extension pour mettre en évidence les spécificités de chaque zone.</p> <p>Enregistrement de textes relatifs à l'urbanisme et à certaines transformations.</p> <p>Mise en scène de certains tableaux de l'enquête Schnetzler (m<sup>2</sup>/habitant, m<sup>3</sup> d'air / habitant selon les quartiers).</p>	13 m



N° de salle	Thème & sujets	Objets /documents	Muséographie	Estimation des mètres linéaires d'accrochage aux murs
	Thème de l'eau : - Le Flon, la Louve (énergie, industrie, hygiène, comblement, ...).	Photos, objets.	Les différentes activités le long des cours d'eau.	
<b>3</b>	<b>Transports et communication</b> Evolution du réseau de circulation. Evolution des modes de transport (hippomobile, automobile, transports publics). Rattachement au réseau ferroviaire.	Témoignages de voyageurs. Reconstitution 3D de la traversée de Lausanne. Plan du Grand Pont. Objets, photos, statistiques et films.	Possibilité de plan au sol.	10 m
	<b>Rez inférieur</b>			
<b>4/4a</b>	<b>Religion / quartier de la Cité</b>  Siège du pouvoir épiscopal, lieu de pouvoir.  Religion catholique, pèlerinages, couvents.  Réforme, Académie.  Renouveau catholique au XIXème. Autres religions et lieux de culte.	Maquette de la Cathédrale échelle 1/200 (longueur ~2.00 m).  Vitreaux, objets liturgiques, missel.  Portraits, peintures.  Photos, témoignages.	Mise en scène sacrale (lumières), recherche d'une atmosphère religieuse.	5 m
<b>5</b>	<b>Histoire du bâtiment de l'ancien Evêché (actuel MHL)</b>	Maquette du bâtiment, photos des salles d'exposition à l'origine.	Maquette mettant en évidence les différentes étapes de construction.	2 m
<b>6</b>	<b>Lumières &amp; Salons / quartier de Bourg</b>  Emergence d'un mouvement précoce d'éveil philosophie / pré-Lumières.  Les Lumières à Lausanne, salons, sociabilité intellectuelle.	Imprimés, almanachs, encyclopédie, traité d'éducation de J.-P. de Crousaz.  Portraits.  Vaisselle, argenterie, mobilier XVIIIème s, jeux.  Papiers peints.  Miniatures, instrument musique.	Enregistrements de textes (littératures, témoignages, journaux).  Reconstitution d'un salon de la 1 <sup>ère</sup> moitié du XVIIIème s.  Mise en place du poêle de la salle de musique.	8 m

N° de salle	Thème & sujets	Objets /documents	Muséographie	Estimation des mètres linéaires d'accrochage aux murs
	La domesticité.	Journal de Lausanne (1 <sup>er</sup> journal de vulgarisation). Sources consistoriales.	Symboliser la condition des domestiques par la mise en scène de quelques éléments (envers du décor).	
<b>7 + 8</b>	<p><b>Economie / vallée du Flon</b></p> <p>Aménagement de la vallée du Flon.</p> <p>Activité industrielle et économique développée dans le site.</p> <p>Cartographie des activités économiques dans la Ville.</p> <p>Industrie artisanat et commerces.</p> <p>Construction et chantiers, marchés et loisirs.</p> <p>Mouvement ouvrier.</p>	<p>Photos du comblement. Famille Mercier.</p> <p>Photos des entrepôts, ascenseurs à wagons.</p> <p>Objets produits par l'artisanat + industrie, XXIème s.</p> <p>Photos de chantiers. Objets.</p>	<p>Projections photos.</p> <p>Projections photos.</p> <p>Projections photos.</p> <p>Mise en valeurs d'objets.</p> <p>Projection.</p>	11 m
<b>8 + 9</b>	<p><b>Tourisme Ouchy / Sauvabelin</b></p> <p><b>Sports &amp; Loisirs Vidy-Bellerive</b></p> <p>Lausanne comme étape du Grand Tour (pèlerinages).</p> <p>Lieu de soins / Tourisme médical.</p> <p>Ville de savoirs (pensionnat, EPFL...).</p> <p>Hôtels et pensions.</p> <p>Images et tourisme.</p> <p>Ouchy- Sauvabelin</p> <p>Vidy – Bellerive, hygiène et santé.</p> <p>Exposition nationale 1964.</p> <p>Métamorphose.</p>	<p>Témoignages, récits de voyageurs.</p> <p>Guides touristiques.</p> <p>Vues canoniques de la Ville et ses monuments (tableaux, gravures, photos, affiches).</p> <p>Publicités, annonces, affiches.</p> <p>Photos cartes postales, publicités, annonces, affiches.</p>	Catalogues de prestations.	5 m

N° de salle	Thème & sujets	Objets /documents	Muséographie	Estimation des mètres linéaires d'accrochage aux murs
	<b>Galerie sur rez-supérieur</b>			
13	<b>Exposition « semi-permanente »</b> Présentation de documents audio-visuels en relation avec des thèmes d'ordre sociétal plus proche de l'actualité. (la galerie peut être agrandie au sud-est de l'espace si le projet le demande).	Petits films. Ciné-journal. Docu-reportage.		
14	<b>Galerie sur accueil</b>	Espace lounge, respiration du visiteur, revues, ...		
	<b>Combles et surcombles</b>			
10	<b>Salle de musique</b>		Concerts, conférences, débats.	
11	<b>Surcombles</b>		Espace disponible non encore affecté à ce jour.	
12	<b>Petite salle</b>		Espace disponible non encore affecté à ce jour.	
15	<b>Exposition temporaire</b>		Mettre à jour l'espace, au niveau matérialité et du grill technique.	

### 3.6.1 Remarques concernant le programme des locaux

Le parcours proposé dans le présent programme peut être modifié, notamment dans l'affectation des locaux, si le candidat trouve une meilleure approche. L'ensemble du parcours doit cependant rester confiné dans les espaces définis sur les plans (espaces teintés), les autres pièces étant déjà occupées par d'autres fonctions.

Les longueurs d'accrochage pour les espaces 1 à 9 ne concernent ni les objets, ni les écrans, ni les textes.